

CONCLUSIONS FINALES

À la présence des 96 organisations sur les 165 qui ont adhéré à FAME 2005, l'assemblée des associations qui s'est tenue dimanche 20 mars 2005 à Genève a approuvé les conclusions suivantes:

Cadre d'actions et résultats des travaux:

- confirmation des principes fondamentaux de la Déclaration de Florence (cfr. www.fame2005.org) sur le droit d'accès à l'eau et la reconnaissance de l'eau comme bien commun mondial;
- confirmation de la qualité du procès participatif mis en acte par le comité organisateur du FAME 2005 qui a porté à l'approbation, après la discussion et les amendements, des documents de travail de bonne qualité élaborés de façon internationale pour la rencontre du FAME 2005 (documents définitifs disponibles sur www.fame2005.org);
- soutien aux populations et mouvements sociaux en lutte pour l'accès à l'eau et la justice sociale (cfr. résolution jointe) et au rôle des femmes, comme exprimé dans la résolution de l'Atelier «femmes» (jointe);
- confirmation des objectifs d'«exclusion de l'eau de la sphère du commerce et des règles du marché» et de l'exigence d'une reconnaissance de l'eau, au niveau mondial, comme exprimé dans la déclaration finale;
- partage de la contribution politique sur la prospective, du Président du Comité de l'Organisation internationale de FAME 2005, Riccardo Petrella (jointe).

AXES DE MOBILISATION ET D'ENGAGEMENT

Les organisations présentes, dans le cadre des conclusions des quatre groupes de travail, ont rappelé les axes de mobilisation et les campagnes d'action prioritaires en chargeant le Comité International (COI) de formaliser et de définir les priorités:

1. campagne de soutien à la création et au renforcement des Réseaux d'associations et des élus locaux;

2. campagne contre l'AGCS (Accord Général du Commerce des Services), contre la privatisation et pour la défense du service public de distribution de l'eau;
3. campagne contre les multinationales qui opèrent dans le secteur hydrique y comprises celles qui commercialisent l'eau en bouteille;
4. campagne de promotion des actions de citoyenneté et participation active pour le droit d'accès à l'eau comme «bien commun mondial» (par exemple, l'initiative populaire uruguayenne, les initiatives toscanes, le conseil des citoyens etc.);
5. campagne de promotion des rapports d'ajournement des associations concernant les actions et les résultats obtenus dans la conquête du droit de l'eau, au niveau des luttes sociales, d'élaboration des rapports internationaux indépendants par rapport à l'état de réalisation des objectifs de développement des organisations internationales et des gouvernements;
6. campagne de soutien à la Recherche commencée avec des propositions d'instruments pour le financement des investissements publics, indispensables sur l'accès à l'eau pour tous;
7. campagne d'évaluation sur l'opportunité d'un Tribunal mondial pour les crimes liés à l'eau qui intègre les expériences qui sont déjà en cours, en particulier en Amérique Latine.

AXES DE SOUTIEN AUX ACTIONS CONCRÈTES, URGENTES

Les associations ont exprimé leur soutien aux actions de citoyenneté suivantes:

- participation critique et de dénonce à l'assemblée des actionnaires de Suez proposée par l'association américaine Public Citizen;

- présence des organisations sociales qui défendent le «droit d'accès à l'eau» à l'occasion de la rencontre de l'OMC (Organisation Mondial du Commerce) à Genève au mois de mai pour combattre et empêcher toute tentative de privatiser l'eau de la part des représentants des États-membres.

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DU RÉSEAU INTERNATIONAL DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Les associations qui ont pris part à l'assemblée ont décidé, de façon unanime et avec grand enthousiasme, de donner vie à une structure qui puisse favoriser le contrôle des Forums alternatifs sur l'eau, les actions concrètes réalisées par les associations, les succès dans les affirmations du droit universel d'accès à l'eau et de la coordination des actions de pression sur les institutions internationales, les gouvernements et les élus nationaux.

Au niveau international:

- formalisation d'un Comité international du Forum International de l'Eau;
- engagement écrit des associations qui veulent en faire part à soutenir les principes fondamentaux adoptés à Florence et à réaliser les propositions d'action adoptées à Genève;
- nomination et présentation pour chaque association membre de la personne chargée de la représenter au sein du FAME, terme: 1er mai 2005;
- individuation des représentants de chaque association, avant le 1er juin 2005, qui fera part d'un comité qui comprendra, outre à Riccardo Petrella et le présidents, ou un représentant des FAME de Florence et de Genève, un ou deux représentants par région continental (Afrique septentrionale et Moyen Orient, Afrique sub-saharienne, Asie, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe

- Occidentale, Europe Orientale, Océanie) pour un total de 8 régions dans le respect de l'équilibre du genre;
- individuation des compétences principales du comité qui se réunira au moins une fois par an pour: suivre les effets des Forums, la politique générale du FAME, la planification des évènements etc.
 - sélection de la part du comité des cinq personnes qui constitueront le bureau chargé de coordonner les propositions et les décisions du comité;
 - recherche au niveau international – avec souscription des associations – des moyens financiers nécessaires.

SECRETARIAT PERMANENT

- création d'un mini secrétariat permanente à Genève qui valorisera l'expérience de l'organisation du tribunal;
- compétences et circulation des nouvelles concernant le placement, l'état d'avancement des programmes d'action de FAME 2005 en collaboration avec le comité international, son bureau et les comités thématiques régionaux, le suivi des calendriers des évènements relatifs à la 4^e thématique eau du Barreau, gestion du site Internet de FAME, à renommer. Les moyens financiers doivent être repérés de préférence par la Suisse.

Pièces jointes

1. Déclaration finale du FAME 2005
2. Contribution de Riccardo Petrella, Président du Comité de l'organisation internationale du FAME
3. Résolutions adoptées, jointes à la Déclaration finale du FAME 2005
4. Déclaration des parlementaires «Unis pour l'Eau»
5. Résolution ajoutée aux conclusions finales de l'assemblée des associations du FAME 2005

Déclaration finale du 2^e Forum Alternatif Mondial de l'Eau

Parce que nous, participants au Forum Alternatif Mondial sur l'Eau, croyons à la force de l'action commune, nous ré-affirmons notre solidarité aux diverses personnes qui, dans les différents continents souffrent les conséquences des problèmes que nous avons débattu durant ces trois jours.

Chaque laboratoire a travaillé pour définir les instruments d'action pour atteindre les objectifs sur lesquels un consensus a été rejoint par rapport à ce qui avait été approuvé au cours du 1er Forum Alternatif Mondial de l'Eau à Florence en 2003, c'est-à-dire:

- le droit à l'eau comme «droit de l'homme»,
- la reconnaissance de l'eau comme «bien commun»,
- le financement public de l'accès à l'eau,
- la gestion démocratique de l'eau à tous les niveaux.

Ces propositions que nous retrouvons dans les documents de travail de chaque laboratoire, sont différentes, ainsi comme la richesse des diversités qui caractérise notre monde. Les documents constituent les instruments que nous partageons, ils ne constituent pas un programme contraignant.

L'une des priorités transversalement présente dans tous les documents, ressortie clairement, est la nécessité d'exclure l'eau de la sphère du commerce et des règles du marché, de façon particulière:

- des accords de commerce multilatéral et bilatéral;
- des institutions financières internationales.

C'est nécessaire donc exiger un «status» (reconnaissance formelle) de l'eau au niveau mondial qui permette de:

- garantir la gestion complète du cycle de l'eau;
- empêcher l'appropriation de la part de n'importe qui de ce bien;
- assurer sa gestion et son contrôle par une autorité publique fondée sur un pouvoir politique légitime, soumis aux règles de la démocratie.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous engageons à former, informer et sensibiliser les citoyens et les citoyennes sur l'importance de cette reconnaissance qui nous permettra de développer de manière plus ample, une coopération solidaire «publico-publique».

Il est en outre utile que, le Comité organisateur de FAME 2005, que nous remercions chaleureusement pour son immense travail, garantisse un soutien pour qu'il y ait un suivi adéquat-quant au niveau de la réalisation que de celui de la promotion- à cet engagement et au travail collectif qui nous attend.

RÉSOLUTION APPROUVÉE PAR L'ASSEMBLÉE FINALE DU FAME, PRÉSENTÉE PAR LES PARTICIPANTS A L'ATELIER «FEMMES»

Malgré le fait que les femmes n'aient pas la responsabilité fondamentale de la distribution de l'eau, et, dans les Pays Pauvres, elles portent sur leurs épaules la charge quotidienne d'approvisionnement de leurs communautés, elles sont les dernières à pouvoir gérer et décider sur l'eau. FAME 2005 dénonce cette situation et rappelle que la participation de la femme est prioritaire et indispensable à tous les niveaux de décision, pour que l'eau soit reconnue comme un droit humain, un bien commun, public et géré de façon démocratique.

RÉSOLUTION APPROUVÉE PAR L'ASSEMBLÉE FINALE DU FAME, PRÉSENTÉE PAR LA «COORDINATION EAU DE LA BOLIVIE»

L'assemblée des participants au FAME 2005 exprime son soutien en vue de la constitution d'un Tribunal pour juger les comportements considérés condamnables par les entreprises privées, qui mirent à la destruction de l'approche à l'eau comme bien public et droit humain. L'assemblée dénonce en particulier le comportement particulièrement négatif de entreprises suivantes: Suez-Ondeo, Véolia, Nestlé, Abengoa et Bechtel.

REÉSOLUTION APPROUVÉE PAR L'ASEMBLÉE FINALE DU FAME, PRÉSENTÉE PAR LA «COORDINATION DE L'EAU ET DE LA VIE»

L'assemblée des participants au FAME 2005 condamne le comportement de certaines Agences gouvernementales de coopération comme la GTZ (Allemagne), qui exercent des pressions sur les gouvernements des Pays Pauvres à fin qu'ils adoptent et entreprennent des modalités de «gestion privée» de l'eau.

CONTRIBUTION À LA DÉCLARATION FINALE DE RICCARDO PETRELLA-PRÉSIDENT DU COMITÉ ORGANISATEUR INTERNATIONAL FAME 2005

Parce que nous, participants au Forum Alternatif Mondial sur l'Eau, croyons à la force de l'action commune, nous ré-affirmons notre solidarité aux diverses personnes qui, dans les différents continents souffrent les conséquences des problèmes que nous avons débattu durant ces trois jours.

Chaque laboratoire a travaillé pour définir les instruments d'action pour atteindre les objectifs sur lesquels un consensus a été rejoint par rapport à ce qui avait été approuvé au cours du 1er Forum Alternatif Mondial de l'Eau qui a eut lieu à Florence en mars 2003, et donc concernant:

- la reconnaissance «formelle» du droit à l'eau en tant que droit humain universel dans les statuts des collectivités locales, dans les Constitutions des États, dans les conventions internationales sur les droits de l'homme, les droits sociaux, les droits économiques et les droits culturels;
- la reconnaissance de l'eau comme «bien commun public, mondial», c'est-à-dire patrimoine de l'humanité, qui doit échapper à toute forme de «marchandage»; la gestion de l'eau doit être assurée par de règles et de institutions de nature publique, qui exclut tout genre de privatisation;

- l'urgence d'une finance «talentueuse» fondée sur le principe du financement public des coûts liés à la concrétisation de l'accès à l'eau pour tous avant l'an 2020;
- la promotion, à partir de l'eau, de formes avancées de «démocratie participative» au niveau local, régional et national et de démocratie effective au niveau international et mondial, comme instruments indispensables pour prévenir les guerres de l'eau et garantir la cohabitation pacifique de tous.

En face de ces objectifs, les séminaires du Forum ainsi que le Forum des «Parlementaires unis pour l'eau» convergent tous sur les propositions pratiques finalisées à la concrétisation des quatre grands objectifs, et en particulier ils ont identifié les parcours d'action suivants et **les propositions alternatives de FAME 2005:**

1. comme alternatif à la gestion actuelle, technocrate de l'eau qui affirme qu'il n'est pas possible garantir l'accès à l'eau à tous avant 2020, nous proposons que les citoyens assument les propres responsabilités en matière de défense du droit universel à l'eau. Nous devons donc multiplier les actions d'opposition aux programmes nationaux et internationaux qui fournissent comme certes et inévitables, de données qui relèvent qu'en 2015, il y aura encore des milliers de personnes sans accès à l'eau potable et aux services sanitaires adéquats. Les laboratoires N.1 et N.3 ont démontré que le «nonaccès à l'eau» n'est pas dû à une absence de ressources financières, mais que c'est le modèle actuel de production et de consommation qui rend l'eau une ressource toujours plus rare et plus chère. L'expérience démontre aussi qu'on peut garantir l'eau à tous avec un investissement mineur d'argent et un mineur gaspillage. À la destruction inévitable des ressources d'«eau douce» de la planète, selon les dominants, on peut répondre avec la technologie du «dessalage» de l'eau marine; FAME 2005 propose d'autres actions qui conduisent à:

- réduction de 40% des pertes d'eau dues à l'irrigation par nébulisation;
 - réduction de l'ordre de 8-10% des pertes d'eau du réseau de distribution;
 - promotion des savoirs et des pratiques traditionnelles locales de direction de l'eau pour une agriculture destinée à l'alimentation et au partage dans la solidarité;
2. comme alternatif aux tendances de «marchandage» de l'eau répandues de plus en plus dans le monde entier, nous proposons de continuer et de renforcer les luttes contre toute appropriation commerciale et privée de l'eau. Certaines victoires importantes dans ce sens ont été réalisées récemment à Nova Dehli en Uruguay, dans les Pays-bas, en Argentine, en Italie, en Bolivie. L'appropriation commerciale et privée de l'eau déshumanise la vie, l'humanité et privatise le politique. Il faut empêcher que les services hydriques restent objets des négociés AGCS (GATS). Il faut multiplier et augmenter le consensus entre les villes et les institutions locales qui se déclarent «contre l'AGCS». On doit interdire que la Banque Mondiale impose la libéralisation/privatisation de l'eau comme condition préliminaire pour la concession des prêts.
3. comme alternatif aux prétentions des dominants qui poussent pour imposer le financement privé, et par conséquent illusoire, comme réponse aux besoins d'eau, en termes de réalisations d'infrastructures de gestion, nous proposons la promotion d'un système de financement public fondé sur une série de mesures qui ont pour éléments de force:
- une nouvelle fiscalité mondiale (un droit mondial, un bien commun mondial, un financement mondial);
 - une fiscalité générale, spécifique, transparente et mirée;
 - une tarification aux divers niveaux qui garantisse à tous la

gratuité (c'est-à-dire la prise en charge de la part de la collectivité des coûts correspondants) de l'accès à 50 litres d'eau potable et saine;

- la promotion de nouveaux instruments financiers coopératifs (caisses d'épargne, banques coopératives etc.);
- la création des fonds coopératifs pour l'eau au niveau mondial.

4. comme alternatif aux annonces du caractère inexorable des «guerres de l'eau», des mêmes conflits armés entre les États sur les usages alternatifs concurrents, nous proposons une série d'initiatives destinées à promouvoir une direction publique, coopérative et solidaire de l'eau au niveau des grands bassins hydriques internationaux et de ceux au niveau mondial, en particulier à travers la création d'une autorité mondiale de l'eau chargée de prévenir et de résoudre les conflits.

5. comme alternatif au mépris manifesté par les dominants, au delà de leur langage rhétorique, vers les mécanismes de la démocratie représentative et participative, et à leur préférence aux mécanismes de marché, nous proposons:

- la réalisation de forme de participation directe des citoyens à la direction et contrôle de l'eau (conseils des citoyens, initiatives législatives d'origine populaire etc.);
- le renfort des réseaux de coopération entre les institutions démocratiques représentatives des mouvements des citoyens, des syndicats et de autres regroupements engagés dans la promotion et la défense du droit universel à l'eau et de l'eau comme patrimoine de l'humanité;
- l'intensification des programmes de coopération publico-publique parmi lesquels la lutte pour la libération des 18 millions de fillettes – qui sont dans l'impossibilité de fréquenter l'école, parce que obligées à aller quotidiennement prendre de l'eau à 5-10 km de distance – constitue l'une des actions symboliques concrètes plus urgentes.

Déclaration finale des élus et des parlementaires «unis pour l'eau»

La première rencontre mondiale des Élus et des Parlementaires «Unis pour l'eau» a eut lieu à Genève le 18 et le 19 mars 2005, dans le cadre du 2^e Forum Alternatif Mondial de l'Eau (FAME 2005). Ce Forum a réuni plus de 1.200 personnes, entre lesquelles 150 ONG du monde entier, engagés dans la sauvegarde de l'eau comme «bien public mondial», sur la responsabilisation des citoyens et des citoyennes, pour la reconnaissance du droit d'accès à l'eau pour tous, pour la réalisation d'instruments de «financement public» de l'eau et pour la gestion publique de cet important bien. Les Élus (es) et les Parlementaires «Unis(ies) pour l'eau» provenant des pays suivants: Bosnie-herzégovine, Belgique, Brésil, Estonie, France, Grande Bretagne, Italie, Lituanie, Luxembourg, Mali, Suisse, Venezuela, extrêmement préoccupés par les dévastations sociales, économiques et culturelles du modèle de globalisation neo-libérale, déclarent la nécessité pressante de résister, ensemble aux mouvements sociaux et aux mouvements des citoyens du Nord aussi bien que du Sud, à la domination des entreprises multinationales et aux politiques internationales et nationales qui favorisent ces intérêts.

En qualité d'«élus», nous dénonçons la situation de privatisation d'accès à l'eau potable de 1,5 milliards de personnes sur cette planète. Nous dénonçons le fait qu'à cause de la non salubrité de l'eau qu'elles consomment, 2 milliards à peu près d'individus sont annuellement affectés par des maladies et plus de 2 millions de femmes, hommes et enfants en meurent.

Cette inégalité et cette injustice sociales ne sont pas une fatalité. Elles sont la conséquence d'une globalisation neo-libérale et de la négligence politique et peuvent être combattues efficacement par des choix et politiques alternatifs.

Dans ce sens, nous nous engageons à participer de façon active à la construction d'un autre monde.

En qualité d'«élus», nous sommes conscients de nôtre responsabilité en face des demandes légitimes de la part de la société civile pour ce qui regarde la transformation démocratique et sociale de la société.

Nous sommes conscients du rôle que les parlementaire locaux et nationaux peuvent jouer pour qu'ils soient écrits dans les constitutions, dans les lois, dans les règlements et autres directives, les droits humains, économiques et sociaux fondamentaux, et la défense de ces droits et la définition de «politiques publiques» respectueuses de ces droits.

Les élus et les parlementaires «unis pour l'eau», dans cette rencontre ont ré-affirmé que le droit d'accès à l'eau n'est pas un besoin, mais un droit fondamental de l'être humain. Nous déclarons que ce droit doit trouver concrétisation d'ici 2020, à travers l'explicitation dans les législations nationales, régionales et internationales ensemble à la promotion de services publics qui garantissent ce droit fondamental. Ils relèvent les carences des Objectifs de développement du Millenium de l'ONU.

Ces objectifs admettent explicitement qu'une importante part de la population mondiale restera interdite à l'accès à l'eau, du moment qu'ils se limitent à vouloir réduire, et ils misent uniquement à réduire le numéro de personnes privées de l'accès à l'eau d'ici l'an 2015.

Le droit humain universel d'accès à l'eau est de fait ainsi nié.

Nous rappelons qu'en 1989, à l'occasion du lancement de la première Décennie Mondiale de l'eau, les États avaient considéré un terme de quinze ans comme une échéance raisonnable afin que tous les individus de la planète aient accès à l'eau potable. Par conséquent, ils s'étaient engagés à destiner tous le 0,7% de leur PIB à l'aide publique au développement. Ne re-affirmant pas explicitement le droit d'accès à l'eau pour tous dans la Déclaration de la «Nouvelle Décennie Mondiale de l'Eau» du 22 mars 2005, les gouvernements laissent croire à l'inéluctable fatalité de l'acceptation de la croissante rareté et dégradation des ressources hydriques. Maintenant, cette rareté et cette dégradation de l'eau sont la conséquence des modèles actuels de production et d'organisation sociale imposé par le modèle de globalisation neo-libéral dominant. La crise de l'eau n'est donc que le produit de ce système économique.

En tant que «élus», conscients de la valeur vitale, sociale, culturelle et spirituelle de l'eau, nous considérons indispensable la concrétisation aux niveaux nationaux et

internationaux, comme cela avait été demandé au Forum Mondial des Parlementaires de Porto Alegre 2005, de la reconnaissance de l'accès à l'eau comme droit de l'homme et l'eau comme bien public mondial. Nous dénonçons la dette honteuse qui frappe les pays plus pauvres et prive les autorités locales et nationales des pays du Sud et leurs populations des ressources indispensables au développement social, particulièrement en matière de santé et d'éducation.

Nous dénonçons les politiques financières du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale qui conditionnent de plus en plus la concession des prêts, à nos jours toujours plus nécessaires, à l'option de la délégation de gestion au secteur privé au dépens des services publics. Pour nous, il est aujourd'hui indispensable stimuler les coopérations publiques entre les autorités locales et élaborer de nouveaux instruments financiers au niveau local, tout comme au niveau continental et mondial, qui permettent d'assurer le financement public des investissements nécessaires et de tous les coûts relatifs à l'accès à l'eau pour tous d'ici l'an 2020.

Nous revendiquons, en face du pouvoir exécutif, très souvent omniprésent et peu transparent, de pouvoir jouer pleinement notre rôle d'élus et d'avoir des parlements qui exercent de façon effective leur rôle «législatif» et de «control», nous sommes convaincus de la nécessité de favoriser et de renforcer les procès de démocratie participative.

Cette démocratie participative est indispensable en matière de gestion de l'eau, vu son caractère «vital» pour chaque individu.

Sur la base de ces convictions, nous nous engageons concrètement à:

1. mettre en acte des actions en faveur de la Déclaration de Rome «l'Eau, droit humain universel»;
2. mettre en acte un modèle de législation qui reconnaisse le «droit d'accès à l'eau, et pour inscrire le droit humain à l'eau dans les législations nationales et au niveau de la

- Charte Constitutionnelle de chaque pays, aux différents niveaux possibles;
3. mettre en acte des chartes sociales sur base régionale, qui garantissent les services publics, en particulier ceux relatifs à l'accès à l'eau;
 4. agir sur l'agenda international des Etats et intervenir dans les Conférences internationales pour la reconnaissance du droit d'accès à l'eau pour tous;
 5. mettre en acte, au niveau national et international, les conditions nécessaires pour la réalisation d'un rapport annuel d'évaluation sur les progrès en matière de la reconnaissance du droit à l'eau et d'assainissement de l'eau;
 6. valoriser et diffuser les savoirs et les habiletés traditionnelles et des populations autochtones, en particulier, les compétences et les expériences des femmes dans la gestion de l'eau;
 7. agir pour la promotion et l'introduction, au niveau local et national, des modèles de participation effective des citoyens et des citoyennes dans la gestion de l'eau (conseil des citoyens, assemblée des bassins hydriques, forums, initiatives législatives populaires etc.);
 8. contrôler l'intégration systématique par rapport aux problèmes de l'eau dans les études d'impact des projets publics et des oeuvres de constructions et de gestion du territoire;
 9. imposer l'évaluation préliminaire de l'impact sur droit d'accès à l'eau dans les projets financés par la Banque Mondiale, par le FMI et par les banques publiques régionales et rendre publique cette évaluation;
 10. agir pour l'introduction d'une fiscalité mondiale, complémentaire aux ressources financières disponibles au niveau des Etats et des collectivités locales, pour garantir le financement de l'accès à l'eau pour tous d'ici 2020;

11. favoriser et soutenir le retour aux règles de la gestion directe de la responsabilité de la gestion des services hydriques cédée ou déléguée au secteur privé;
12. constituer des fonds coopératifs mondiaux destinés à la garantie du financement public des services et des investissements qui assurent l'accès à l'eau pour tous;
13. promouvoir la constitution d'une autorité mondiale de l'eau, indépendante des institutions financières, responsable de la prévention et de la solution des conflits autour du problème eau;
14. orienter les politiques de coopération des pays du Nord vers un partenariat public-public à fin de promouvoir et soutenir les services publics des pays du Sud, de façon particulière dans le domaine de l'eau;
15. encourager les entreprises publiques de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux dans les pays plus riches à soutenir, à travers des projets de solidarité internationale, les actions finalisées à garantir l'accès à l'eau à travers les services publics des pays du Sud, sous forme de financement ou de mise à disposition des compétences;
16. mettre en acte des «Réseaux internationaux des élus pour l'eau» locaux, régionaux et nationaux;
17. promouvoir l'action conjointe, en matière de l'eau, des représentants du Parlement Panafricain, du Palatin, du Parlement européen ou des institutions similaires au niveau de l'Asie, pour une rencontre internationale qui devrait avoir lieu en 2006;
18. soutenir la réalisation d'une «Assemblée mondiale pour l'eau» qui réunisse les représentants des mouvements des citoyens et des citoyennes, des élus locaux régionaux et nationaux, des syndicats, des organisations des femmes et d'autres regroupements, engagés dans la défense du droit d'accès à l'eau et de l'eau en tant que bien commun;

19. mettre en acte une commission représentative du suivi du Forum pour soutenir près du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, les résolutions de Genève et exiger la fin des projets financiers qui ne considèrent pas l'eau comme un droit de l'homme universel et qui remettent en cause les services publics.

RÉSOLUTION AJOUTÉE AUX CONCLUSIONS FINALES DE L'ASSEMBLÉE DES ASSOCIATIONS DE FAME 2005

Les représentants des groupes sociaux du Pérou, de la Bolivie, de l'Equador, du Brésil, de l'Uruguay, du Paraguay, du Mexique, de la Colombie, du Venezuela, de la Costa Rica, du Cile, du Canada, de l'Italie, de l'Espagne, du Ghana, du Mali, de l'Afrique méridionale, du Burkina Fasso, de l'Inde, du Népal, de la Thaïlande:

1. condamnent les partenariats publico-privé promus par la Banque Mondiale, comme de nouvelles formes de privatisation de l'eau qu'elle tente d'imposer à nos pays;
2. déclarent au FAME 2005 que l'unique forme pour contraster les procès de marchandage et les conflits de l'eau résident dans la capacité de donner le pouvoir aux citoyens à travers ces mouvements sociaux qu'avec leurs luttes et leurs propositions contrastent les principes de ce modèle;
3. condamnent au niveau international la société multinationale Suez Lyonnaise des Eaux (France), les institutions «Abengoa» (Espagne), la coopération allemande GTZ qui déstabilisent les procès de consultation populaire de nos peuples.